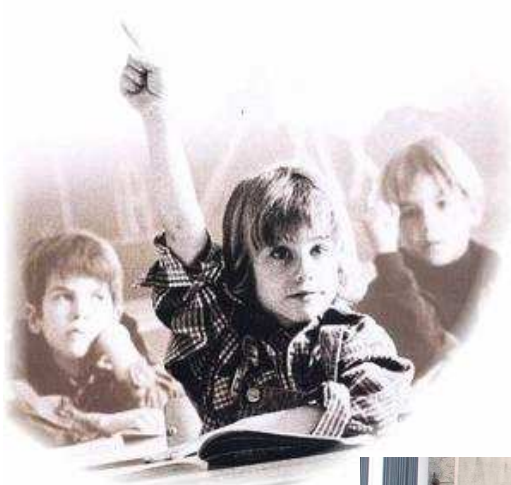


1989 – 2009

## LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT A 20 ANS

**1989-** Le gouvernement de la France soutient l'école publique gratuite et laïque pour tous qui garantit l'égalité des chances.

**2009-** Le gouvernement de la France réduit les budgets de l'école publique et adopte la loi Carle qui promeut l'école privée payante.



### Article 28

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances:

a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous.



Associations Familiales Laïques

*Au coeur de la solidarité*

Conseil National des Associations Familiales Laïques - 108 avenue Ledru Rollin - 75011 Paris

Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 – Messagerie : [cnafal@wanadoo.fr](mailto:cnafal@wanadoo.fr)